

LE HAM

Bulletin Municipal



1er semestre 2015





Ce début d'année 2015 est riche en réalisations et en travaux divers et variés.

Tout d'abord, la fin de l'effacement des réseaux avec trois rues concernées (du pont d'Aisne, de la grotte et du Vieux presbytère). A la Terrière, le Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz de la Mayenne (SDEGM) a aussi enterré une ligne électrique et a effectué un raccordement sur la départementale 219.

Le Conseil Départemental a permis le remplacement du pont de la Géraumière et la réouverture de la route départementale 264. Suite aux crues des années précédentes, ce dernier était très abîmé. Je tiens à remercier personnellement Gérard Dujarrier, notre ancien Conseiller Général qui a suivi avec attention ce dossier.

Le revêtement a été refait rue du Vieux presbytère devant le cimetière et une évacuation des eaux pluviales a été prévue pour le confort de tous. Des numéros vont être apposés dans cette rue mais aussi à Bellevue et à la Butte des Avenrys notamment pour simplifier le travail de la Poste et des services de secours.

A l'étang, deux nouveaux aménagements ont été réalisés : la création d'une cabane en bois et un barbecue, nul doute que ce lieu sera encore plus fréquenté pour les pique-niques.

Vous pourrez retrouver des photos de tous ces travaux en feuilletant ce bulletin.

Nous avons changé de Conseillers Départementaux en mars dernier puisque nous avons rejoint le canton de Villaines la Juhel : Christelle Auregan et Daniel Lenoir sont nos nouveaux interlocuteurs. Ce nouveau découpage permet de conforter le territoire de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs et notre intérêt à travailler ensemble, ceci pour réaliser des économies en ces temps de baisse des dotations d'état.

La mise en place des Temps d'Activités Périscolaires s'est bien passée et un Comité de pilotage a été mis en place pour faire le bilan de cette année passée et proposer des activités aux enfants de l'école. Il est composé d'élus, de la directrice de l'école, de parents d'élèves des deux communes et de l'agent communal en charge des activités.

Avec une exposition par mois d'avril à octobre, nous faisons salle comble. Vous pourrez retrouver le planning des prochaines expositions et des photos de celles passées sur la page Facebook dédiée à l'Espace des Arts.

La fête communale aura lieu comme d'habitude les 14 et 15 août. Vous pourrez consulter toutes les autres manifestations des associations hamoises en fin de bulletin. Les anciens combattants et l'AFN ont un nouveau président : M. Leplard. Nous saluons la mémoire de M. Lanoë, décédé cette année et qui a exercé cette charge pendant plus de quarante ans.

Je tiens à remercier tous les bénévoles qui œuvrent pour faire vivre notre commune et je remarque la solidarité qui existe entre les hamois et les hamoises, en ces temps encore un peu difficiles au niveau économique, cela fait chaud au cœur.

Le site internet de la commune a évolué, vous pouvez le consulter à la même adresse : www.leham.mairie53.fr

Le recensement de la population aura lieu l'année prochaine (du 21 janvier au 30 février).

Les élus restent à votre écoute : nous avons besoin d'échanger avec vous pour ajuster en permanence notre action et répondre au mieux à vos préoccupations. Nous vous proposons donc de nous retrouver pour la prochaine cérémonie des vœux du Conseil Municipal, le 9 janvier 2016.

Diane ROULAND

SOMMAIRE DU BULLETIN MUNICIPAL

VIE MUNICIPALE (Extraits des séances du Conseil Municipal).....	P5
Les travaux sur la commune 2015	P8
VIE COMMUNALE.....	P9
Ouverture Mairie / Vœux du Conseil Municipal / Nouveaux habitants	P9
Repas du CCAS	P10
Etat civil / Photo mystère	P11
Hamois à l'honneur	P12
Galette du Club des Bruyères / TAP	P13
Ecole (RPI)	P14
Repas de la CUMA	P15
AFN et Anciens combattants / Maisons fleuries	P16
Tarifs communaux	P17
VIE CULTURELLE.....	P18
Point-lecture – Expositions LE HAM Espace des Arts	
VIE QUOTIDIENNE.....	P17
Vie associative / Ponts et chemins / Brûlage / Déchetteries	P19
Délinquance	P20
Bruits de voisinage / Vente aux enchères	P21
Attention : Chenilles urticantes / Artisans et Commerçants	Troisième de couverture
Numéros utiles / Calendrier des Manifestations	Quatrième de couverture

**Bulletin édité à la Mairie à 250 exemplaires
(5, rue de la Grotte, 53 250 LE HAM. Tél. 02.43.03.97.07).
Directrice de la publication : Diane Rouland, Maire.
Rédaction et contribution : Dany Flécharde et les membres de la commission Bulletin
Cécilia Cerredo, Magalie Trillard, Jeannine Jeanneau et Yvette Vallée.
Photos : Mairie, Créasolen53, GDON**



VIE MUNICIPALE

SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

Harmonisation et instauration pour les associations œuvrant pour la population, d'une location gratuite de salle socioculturelle comprenant la salle (avec vaisselle), électricité, cellule réfrigérante ; Institution d'un tarif préférentiel pour les locations à certaines associations reconnues comme fédérant un grand nombre de participants (le Comité des Fêtes, l'Amicale laïque, le Club des Bruyères et le S.C.H.), soit la gratuité d'une soirée et pour les autres associations une participation aux frais d'électricité : forfaits de 30 € ou 70 € (selon la saison).



Sporting Club Hamois	1 624 €
A.D.M.R Le Horps	1 118 €
C.C.A.S	1 000 €
Anciens Combattants et AFN	216 €
Coopérative scolaire	389 €
Gaule Ribayenne	200 €
Nuisibles (FDGON Le Ribay)	75 €
Gymnastique Volontaire Hamoise (comme demandé)	0 €
SOUS TOTAL (avec la coopérative scolaire)	4 622 €
Comité des fêtes	1 624 €
Amicale laïque	499 €
Société de chasse St Hubert	306 €
Club des Bruyères	216 €
SOUS TOTAL	2 645 €
TOTAL POUR 2015	7 267 €



SUBVENTIONS ECOLE

Coopérative scolaire : 389 €

Classe de mer qui a eu lieu en mai 2015 à Primel-Trégastel avec 9 enfants hamois qui ont participé. La somme attribuée par enfant les années précédentes était de 90 € ; Maintien de cette somme, sachant que la participation par famille est de 90 €, 105 € par enfant par l'amicale laïque, soit un cout total par enfant de 285 €.

Classe transplantée patrimoine (Loire) qui pourrait être organisée en fin d'année, avec une participation communale les années précédentes de 90 € par enfant.



VOIRIE RUE DU VIEUX

PRESBYTERE : goudronnage d'une partie de la voirie rue du Vieux Presbytère, avec

évacuation des eaux pluviales : S.T.P.O. pour 6 082.26 € T.T.C.

PROJET ÉOLIEN NÉOEN :

L'armée a émis un avis défavorable au projet éolien de 3 éoliennes sur le Ham du côté (Gare).



VOTE DES 3 TAUX :

identiques aux années précédentes.

Taxe habitation : **16.82 %** ;

Taxe foncier bâti : **27.04 %** ;

Taxe foncière non-bâti : **54.62 %**.

EFFACEMENT DES RESEAUX :

Coût total facturé de 52 621, 51 € (coût estimatif avant le projet : 71 546 €)

soit une différence de 18 924,49 € au bénéfice de la commune.



PERSONNEL :

Mme FLECHARD a obtenu un examen professionnel et un nouveau grade est créé : rédacteur principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} février 2015 à temps complet. M. BRINDEAU est susceptible de bénéficier d'un avancement de grade en qualité de technicien (catégorie B) sous réserve que son dossier soit accepté par le Comité Technique Paritaire. Mme BLANC va bénéficier prochainement d'un avancement d'échelon (ancienneté). Mme Barbier a bénéficié de deux avancements de grade récents, liés à l'ancienneté.

LOGO SALLE D'EXPOSITION : créé par Gilles HEUZÉ, professeur d'arts plastiques au collège Les Garettes.



CLÉS DE L'ÉGLISE: Mme le Maire a été contrainte de fermer l'église pour prévention des vols (conseil de la gendarmerie en début d'année, sachant que dans le même temps M. BLANC a souhaité cesser le gardiennage de l'église). Outre l'intérêt patrimonial et culturel du bâtiment et l'aération régulière indispensable, une solution pérenne a été trouvée : Mme Descauchereux assurera le gardiennage moyennant une indemnité annuelle identique à celle de M. Blanc.



Comptes 2014 : de la commune
(voir tableaux ci-dessous)

VOTE DU BUDGET 2015 COMMUNE au chapitre, s'équilibre en dépenses et en recettes :
Section FONCTIONNEMENT 435 606 €
Section INVESTISSEMENT 179 141 €

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	282 112.90 €	97 601.04 €
Recettes	347 450.49 €	68 307.45 €
Résultat de l'exercice 2014	65 337.59 €	- 29 293.59 €
Résultat de clôture 2014	189 850.57 €	- 40 421.49 €

AFFECTATION DES RESULTATS

FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	65 337,59
Résultat de clôture	189 850,57
Résultat reporté (002)	132 311,39

INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice	- 29 293,59
Résultat de clôture	- 40 421,49
Solde des restes à réaliser	17 117,69
Minimum à affecter (1068)	57 539,18

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (CCMA) :

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION : 1) La répartition définitive prise en compte pour le Ham est de **11 140.64 €** (12 636.12 € versés en 2014) Taxe Professionnelle incluse 2) CREDIT D'HEURES DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL : une liste de travaux était réalisée dans certaines communes de l'ex CCA. Ce service pourrait être étendu à l'ensemble du territoire mais devenir payant (matériel et déplacements compris). Débat autour duquel sont soulevées plusieurs réserves, en vue de trouver un équilibre :

* Eviter de faire concurrence aux artisans locaux, sachant toutefois que des économies devront être faites sur le budget 2015.

* N'utiliser le crédit d'heures que pour les travaux dont la commune n'a pas le matériel.

* et voir une année de fonctionnement pour apprécier les besoins réels.

CONVENTIONS SALLE D'EXPOSITION de mises à disposition de l'Espace des Arts aux artistes, à savoir :

* Gratuité d'une semaine aux exposants qui accepteraient de recevoir les enfants de l'école pour une visite guidée dans le cadre des TAP.

* Les expositions devront tenir compte du jeune public (enlèvement de certaines toiles par exemple le temps des visites).

REMPLACEMENT DE J-L BRINDEAU PENDANT LES CONGÉS D'ETE 2015 :

par M. Gilles LOLLIVIER.

REGULARISATION CHEMIN D'ACCES A



LA VALINIÈRE : La parcelle cadastrée A n°641 de 312m², goudronnée, rompt la continuité du chemin communal. Achat à Mme LOUVARD propriétaire, au prix de 0,15 € du m². Une enquête publique doit être réalisée. En termes de coût, il faut donc prévoir l'achat du terrain soit 46,80€ + frais de Notaire à la charge de la commune (entre 800 et 900€) et les frais d'enquête publique (entre 200 et 300 €).



SERVICE D'INSTRUCTION DU

DROIT DES SOLS :

L'Etat instruit gratuitement jusqu'au 30 juin 2015 les actes d'urbanisme (certificats d'urbanisme opérationnels, déclarations préalables, permis de construire...). Toutefois, à compter du 1^{er} juillet 2015, ce service sera assuré par la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs mais deviendra payant. Deux personnes sont mises à la disposition ; le coût estimé pour la commune s'élève à 380.52 € (2015) et pourrait s'élever à 1 483.49 € (en 2016). Le Conseil Municipal : ✎ Approuve le principe et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier. ✎ Se laisse une année d'observation avant de répercuter à terme ces nouvelles dépenses aux particuliers dépositaires d'actes d'urbanisme, avec possibilité de partage équitable commune / usagers. L'idée serait d'appliquer un barème commun à toutes les communes du territoire. Les certificats d'urbanisme d'information continueront d'être instruits par la commune.



ECOLE : RECRUTEMENT DE PERSONNEL, TAP ET COMITE DE PILOTAGE :

*Le contrat d'adjoint d'animation (accroissement temporaire d'activité, emploi non permanent), qui était conclu pour 4 heures hebdomadaires annualisées, à compter du 15 septembre 2014, arrive à échéance au 31 août 2015 et ne peut pas dépasser 12 mois ; il n'est donc pas renouvelable sous cette forme ; un nouveau contrat de 1 an renouvelable sera refait. Mme le Maire souhaite être assistée dans les entretiens de recrutements ; Mmes CERREDO et VALLÉE se portent volontaires avec l'adjoint responsable des affaires scolaires, M. RAGOT.

* La mise en place d'un projet éducatif (P.E.D.T.) est rendu obligatoire pour continuer à percevoir le fonds d'amorçage (50 € par enfant), et impose le respect des taux d'encadrement.

* Enfin, mise en place d'un comité de pilotage T.A.P. (à vocation consultative) pour rédiger un P.E.D.T. (Projet éducatif du Territoire) et faire un bilan des activités proposées.

* Augmentation du nombre d'heures hebdomadaires du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe (occupé par Mme Valérie BLANC) pour le passer à 35 h hebdomadaires (annualisées), à compter du 1er septembre.

RECENSEMENT DE LA POPULATION



1) RECRUTEMENT D'UN AGENT

RECEPTEUR (du 21 janvier au 20 février 2016): Pour postuler, il faut :

- Des connaissances en informatique,
- Une connaissance de la commune,
- Le Permis B et un véhicule personnel,
- De la disponibilité,
- De la discrétion,
- Envoyer un CV et une lettre de motivation avant le 1er octobre.

TRAVAUX COMMUNAUX/ DIVERS :

Porte ancien atelier : elle a été rayée involontairement. Le coût de la réparation (Devis Proclair est de 585,60€ T.T.C). Une décision sera prise ultérieurement.

Bois/divers

Suite à une demande reçue en Mairie, Madame le Maire rappelle que les voies communales n'ont pas à vocation à accueillir le bois des particuliers, ni tout autre dépôt de quelque nature qu'il soit.

COMPTE-RENDU CONSEIL D'ECOLE :

✓ Effectifs prévisibles 2015 : 67 élèves au RPI.

✓ Mme Denise RONCIN a réalisé avec les enfants des activités de jardinage, pendant les T.A.P.; si les enfants sont intéressés, un jardin pédagogique pourra être créé.

✓ Mme le Maire a rencontré les professeures des écoles de Le Ham et de Loupfougères qui lui ont demandé de bénéficier d'une aide en classe, avec l'arrivée des Grandes Sections au lieu des CP au Ham à la rentrée 2015 (répartition des effectifs au sein du R.P.I.).

Les charges salariales sont très élevées au regard du nombre d'habitants de la commune donc une embauche n'est pas envisageable ; toutefois un effort peut être consenti à raison de 1 heure par jour dans la classe, de 14h15 à 15h15 étant rappelé qu'il s'agit que d'une année scolaire et qu'il n'y aura que 18 élèves dans la classe.

Mme Barbier assurera une heure les lundis et mardis après-midi. Mme Blanc assurera une heure les mercredis matin, jeudi et vendredis après-midis. Madame le Maire a proposé à la Directrice d'accueillir des stagiaires régulièrement en complément des agents déjà présents.

2) POSTE DE COORDINATEUR :

ce dernier est responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte de recensement, sachant que le travail s'étale sur plusieurs semaines (temps estimé par l'I.N.S.E.E. : environ 12 jours de travail + 1 formation d'une journée). Madame Dany FLÉCHARD, secrétaire, est nommée.

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Pour permettre à des jeunes de 16 à 18 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité permettant d'améliorer leur cadre de vie, en contrepartie d'une rémunération (15 € maximum par jour et par jeune). Les activités ont lieu pendant les vacances scolaires, à raison 3 heures maximum par jour, avec un nombre de demi-journées maximum à l'année. La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs coordonne ce dispositif « argent de poche » et procède à la rémunération des bénéficiaires ; la commune rembourse ensuite.

**LES TRAVAUX SUR LA COMMUNE
EN 2015 ...**

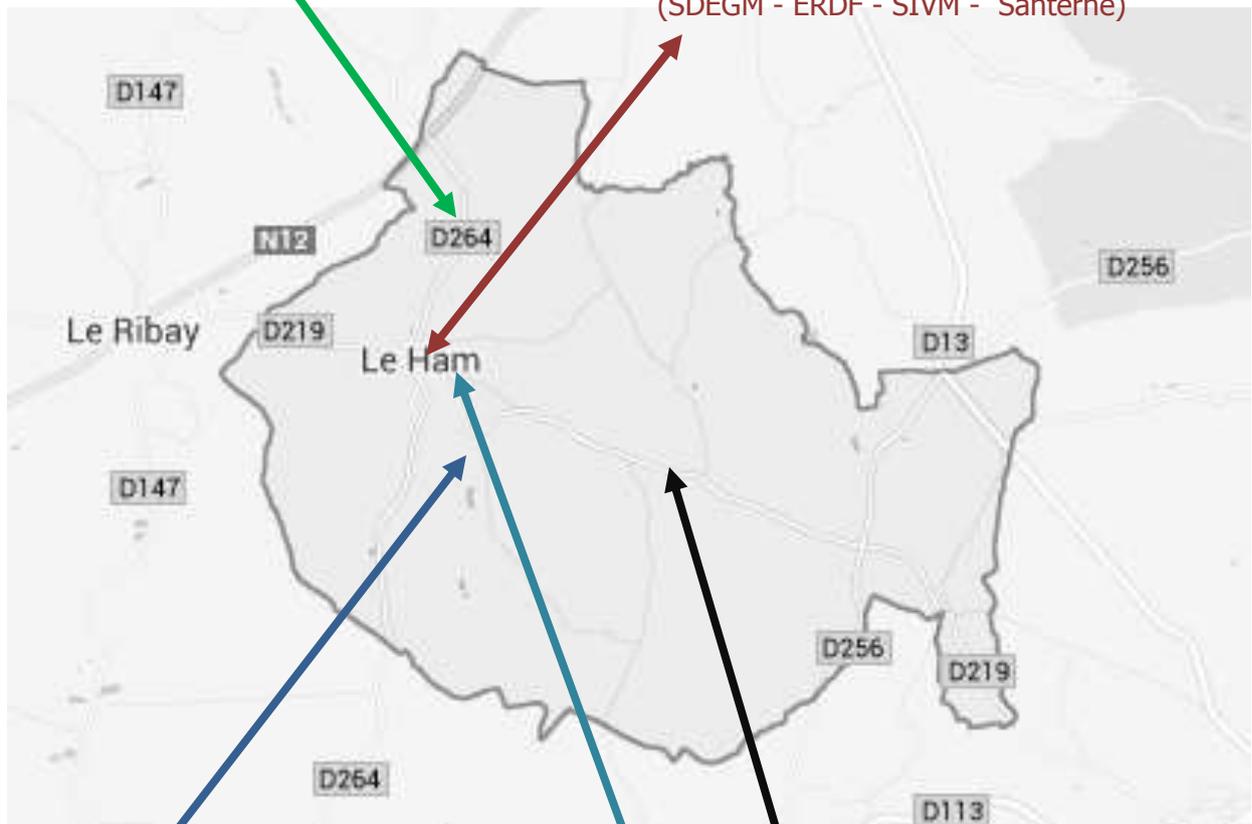


Aménagement du pont de la D264
(Conseil Départemental)

**Réception du chantier d'effacement
des réseaux en janvier...**



Lignes électriques remplacées.
Effacement des réseaux dans 3 rues du bourg
(SDEGM - ERDF - SIVM - Santerne)



Aménagement à l'étang (JL. Brindeau pour le
barbecue - Entreprise Rigon pour la cabane)



Reprise de fossés D219 (Conseil Départemental)

Travaux de voirie et écoulement des eaux pluviales
Rue du Vieux presbytère (STPO)



VIE COMMUNALE

MAIRIE

LUNDI	9h - 12h	fermée
MARDI	9h - 12h	14h - 17h
JEUDI	9h - 12h ou fermée après chaque réunion de Conseil	fermée
VENDREDI	Uniquement sur rendez-vous	14h - 17h
SAMEDI	9h - 12h	fermée

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

D. ROULAND : vendredi (journée) et samedi matin
M. FORTIN : vendredi après-midi et samedi matin
S. RAGOT : samedi matin
R. TERTRE : mardi matin

Vœux du Conseil Municipal

Ils ont eu lieu le samedi 10 janvier à la salle socioculturelle. Les hamois et hamoises étaient nombreux pour l'occasion.



Comme d'habitude, les prix des maisons fleuries ont été remis.



Nouveaux habitants

La municipalité est heureuse de souhaiter la bienvenue à :

- M et Mme MORDAT Virginie et Marcel, « La Boucassière » 53 250 LE HAM

- DE ALMEIDA Manuel, 2 lotissement du Mont du Saule

- M. BARBIER Julien et Mme PERRIAULT Mélanie, 2 impasse de la Noé

- M et Mme Terence PARKIN, 3 rue Principale

Repas du C.C.A.S.

Le samedi 7 mars à la salle socioculturelle, un repas préparé par Nelly Gilet, a réuni les personnes qui avaient plus de 65 ans (en 2014).

Le doyen de la commune est Marcel Delaurière, maire honoraire né en 1922 ; la doyenne son épouse Louise née en 1922 (absente).



1er rang : Gaston et Marie -Thérèse Renard, Marcel Delaurière, Diane Rouland, Germaine Garry, André Bourgault.

2ème rang : les membres du CCAS qui ont assuré le service du repas. Merci à eux.



Hamois (sportifs) à l'honneur

Course à pied : les bons résultats de la famille Thébault...

Élodie, Marine et Lorie ont débuté la course à pieds en 2012. En 2013, elles rentrent dans le club de l'intrépide de Pré-en-Pail où elles participent à plusieurs grands cross (Angers, Le Mans, Allonnes...).



En 2014, Marine est championne départementale de cross et Lorie termine 2ème en catégorie poussine. Aux régionaux, Lorie termine 5ème et Marine 13ème. Elles sont également championnes départementale et régionale par équipe. Marine est en t-shirt bleu et Lorie en blanc...



Vous souhaitez faire paraître un encart dans cette rubrique ? Merci d'envoyer texte et image à mairie.leham@wanadoo.fr



Elodie termine 11ème en catégorie mimine pour les départementaux et se classe également championne départementale par équipe.



La saison de cross étant terminée, place à la route. Bonnes courses.

Manon Creusier, championne départementale U 15 avec l'équipe de basket du Horps !

Sur un score de 31 à 27, l'équipe du Horps a battu celle de Bonchamp les Laval en finale départementale l'an dernier.



L'équipe U 11 du Sporting Club Hamois se qualifie au niveau départemental !

Ils ont participé à la finale challenge secteur à Bonchamp le samedi 11 avril et ont fini 6ème sur 16. Ils ont gagné 2 matchs (contre Laigné 2-0 et Montenay 1-0), ont fait 2 nuls (Gorron 1-1, et Vaisges 0-0) et ont perdu 2 matchs (St Jean sur Mayenne 3-0 et US laval 2-0).

A noter, les **vétérans** ont aussi fait honneur au Ham en allant en quart de finale de coupe pour leur première année de participation.

Galette du Club des Bruyères

Mercredi 28 janvier, le club des Bruyères s'est réuni autour de sa traditionnelle galette et de

son bureau : de nombreux rois et reines accompagnés des doyens...



Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP)

Suite à la réforme scolaire, des Temps d'Activités Périscolaire (TAP) ont du être mis en place cette année. Ils ont été dirigés et organisés par Valérie Blanc et Denise Roncin. La commune prend à sa charge le financement des activités. Les TAP se déroulent les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 16h30.

Les enfants ont pu participer à plusieurs activités tout au long de l'année, dont un atelier cuisine, de la peinture, des créations manuelles, des cours d'anglais, des sports extérieurs, de la couture... Des bénévoles de l'association Lire et Faire Lire sont également intervenus tous les lundis. Les enfants ont pu aussi se rendre à L'Espace des Arts (salle d'expositions) à la rencontre des artistes venus exposer leurs créations et participer à des ateliers avec eux. Ils ont découvert pendant deux séances la vie au Bénin grâce à M. et Mme Droz.

Activité manuelle.



Un comité de Pilotage a été créé afin de faire un point sur le déroulement des TAP et des activités proposées.

✓ Il est composé de la Directrice de l'école du Ham, l'agent d'animation : Mme Blanc, des élus (D.ROULAND, S.RAGOT, M.TRILLARD D.BRUSADELLI) et des parents d'élèves. Ces derniers ont été proposés par la commission enfance jeunesse ; pour Le Ham : Mme Jardin et M. Barré, pour Loupfougères : Mme Pottier et M. Lelay.

✓ Le premier a eu lieu le samedi 28 mars en présence des parents d'élèves. Le document PEDT a été validé et transmis à la D.A.S.E.N. et à la Préfecture. Enfin, un questionnaire de satisfaction à destination des parents et des élèves a été élaboré.

Activité lors de l'exposition de Francis Teynier.



Les enfants ont participé dans le cadre des TAP, à l'exposition sur la guerre 1914-1918 en remplissant un questionnaire. Ils ont reçu un diplôme des mains de M. Soutif, président de l'association ACT de Villaines.



ÉCOLE DE LE HAM



Musée du château de Mayenne

Construction d'une maquette d'histoire du 6 juin 1944



Plantations de haricots en sciences.



Zoo de la Pescheray



Médiathèque



Piscine



Goûter de Noël



Classe de mer



100ème jour



CUMA

Traditionnelle randonnée pédestre et un repas pour les membres de la Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole.





AFN et Anciens combattants

Un nouveau bureau pour l'amicale des anciens combattants de LE HAM a été élu et a pris en charge l'organisation de la Commémoration du 8 mai 1945 : Daniel LEPLARD, président, André BÉASSE, maire-honoraire est vice-président, Eugène BOURGOIN, trésorier et André JANVIER, secrétaire.

M. André LANOË, président pendant une quarantaine d'années, devient Président d'honneur, les membres tenant à le remercier pour son engagement qui n'a pas failli au fil du temps. M. Lanoë est décédé au cours de cette année.

Une douzaine d'enfants de l'école primaire, ainsi que leurs parents ont assisté à cette cérémonie avec les anciens combattants de la guerre d'Algérie. Après lecture du message de M. TODESCHINI, Secrétaire d'état, une gerbe a été déposée devant le monuments aux morts puis il a été réalisé l'appel des combattants tombés pendant les guerres 1914-1918 et 1939-1945. A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur était servi au café GILET.



MAISONS FLEURIES 2015



Les résultats sont les suivants...

CATÉGORIE 1 (décor floral sur voie publique)
1er : Françoise et Eric Bodey

CATÉGORIE 2 (maisons de bourg)
1ère : Thérèse Brunet
2ème Françoise et Eric Bodey

CATÉGORIE 4 (maisons de campagne)
1er : Michelle et Claude Fortin (photo)
2ème : Jacqueline et Jean-Claude Higuez

TARIFS COMMUNAUX (au 1 septembre 2015)

PERTE DE CLÉS SUITE AUX LOCATIONS

Les clés des portes extérieures de la salle socioculturelle étant spéciales ; en cas de perte, facturation du prix du jeu de clés et des barillets, au prix coûtant.
Autres clés : **2€**

SALLE D'EXPOSITIONS (1 bis rue du Mont)

Expositions Association hamoise

1 gratuité par an

la semaine **20**

le weekend **5**

Expositions Association hors commune et particuliers

la semaine **40**

le weekend **20**

Expositions Particuliers

hors commune (par jour) **10**

Salle non nettoyée **85**

Electricité (kWh) **0,3**

Caution **85**

Manifestations diverses (vin d'honneur...)
par jour, sans vaisselle **40**

CELLULE RÉFRIGÉRANTE

Hamois (particulier et association) : **50€**
(1 gratuité par an pour certaines associations)
Hors commune : **70€**
Caution : **85€**

ECOLE

Cantine : **2,65 €** le repas enfant ; **3,85 €** par adulte
- Garderie périscolaire : **15€** / an et par enfant et **10€** par enfant supplémentaire.
Temps d'Activités Périscolaires gratuits (1€ si présence d'un intervenant).

PHOTOCOPIES ET FAX

A4 - noir et blanc : 0,20€ l'unité

couleur : 0,25€ l'unité

A3 - noir et blanc : 0,40€ l'unité

couleur : 0,50€ l'unité

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

à la journée, sans vaisselle, kitchenette, réfrigérateur à disposition.
Association hamoise gratuite - sinon **35€**

CIMETIÈRE

Concession : **30€** les 30 ans ; **50€** les 50 ans.

Cavurne : **230€** les 30 ans ; **250€** les 50 ans.

Suite à toute vente, les emplacements devront être matérialisés au plus tard un an après la date de réservation.

SALLE SOCIOCULTURELLE

Mariage

Commune **155**

Hors commune **190**

Banquet (moins de 60 personnes)

Commune uniquement (demi-salle) **80**

Banquet

Commune **120**

Hors commune **145**

Vin d'honneur

Commune **50**

Hors commune **60**

Assemblée générale

Commune **35**

Hors commune **40**

Saint Sylvestre

Commune **165**

Hors commune **310**

Spectacle/ Théâtre **70**

Concours de belote (commune) **95**

Café sépulture (vaisselle comprise) **35**

Loto

Commune **95**

Hors commune **110**

Vaisselle cassée (à l'unité)

verre/tasse **1,2**

assiette ancien service **1,2**

assiette nouveau service diam.260 **10**

assiette nouveau service diam.280 **10**

assiette à dessert nouveau service **8**

saladier **5**

plats / louche **5**

carafe **3**

soupière **6**

GRATUITE pour les CLASSES

(sauf électricité)

Salle non nettoyée **90**

Electricité (kWh) **0,3**



ÉTANG

Cartes :

à la journée **5€**

à l'année : **60€**

(vente chez Nelly GILET)

Tarifs des amendes :

Absence de carte, utilisation de la cuillère, gaule supplémentaire et appâts jours de lâchers : **15€**

Étang fermé : **50 €**



EXPOSITIONS à l'Espace des Arts

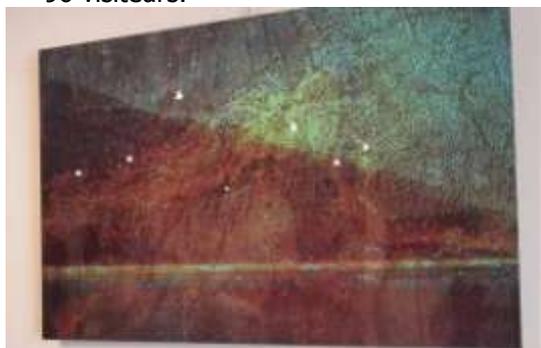
SYLVIANE GUYOMARCH

et ses copies de maîtres du **15 au 26 avril**.
92 visiteurs.



FRANCIS TEYNIER

et ses *Phénographies* du **15 au 25 mai**
96 visiteurs.



FABIAN CERREDO

du 5 au 21 juin, 100 visiteurs.



GUERRE 1914 - 1918

Pour le centenaire de cette guerre, l'Action Culturelle et Touristique de Villaines la Juhel (ACT) et l'Action Culturelle du Pays de Pail (ACPP) ont exposé au Ham du **22 juin au 3 juillet**.



MARCHE DE CREATEURS

pour sa première édition, il a eu lieu le 11 et 12 juillet.



Dates des nouvelles expositions en fin de bulletin...

POINT-LECTURE

Le point-lecture est ouvert les : **Vendredis (16h30-18h00) et les Samedis (10h30-12h00)**.

Il est équipé d'un ordinateur avec un accès à internet gratuit.

VIE QUOTIDIENNE

PARTICIPER A LA VIE ASSOCIATIVE

Une association est un groupe de personnes volontaires réunies autour d'un projet commun ou partageant des activités, elle joue un rôle à destination de ses membres ou de l'ensemble de la société. Il y a quatre grandes fonctions pour les associations :

- ❖ le partage d'un loisir entre membres : associations sportives ...
- ❖ la défense des intérêts des membres : association de parents d'élèves...
- ❖ le caritatif ou l'humanitaire
- ❖ l'expression, la diffusion et la promotion d'idées ou d'œuvres.

On peut s'impliquer dans ces activités :

- Participer sans être membre : en faisant des dons ou en s'impliquant ponctuellement dans certaines actions de l'association.
- Etre adhérent, en payant régulièrement une

☺ ENTRETIEN DES PONTS ET DES CHEMINS

L'écoulement des eaux doit être constamment assuré et toutes précautions devront être prises pour éviter l'encombrement des têtes de pont et assurer ce libre écoulement. L'entretien est à la charge du propriétaire ou du locataire du terrain... Sauf bien évidemment, si la voirie est communale.

Les branches et racines qui avancent sur les chemins ruraux doivent être coupés par les propriétaires ou les exploitants.

👉 BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre, sont aussi considérés comme tels : les déchets "verts". Il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures...

Les déchets verts doivent donc être déposés en déchetterie. Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende (jusqu'à 450 €). Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

Les déchets de cuisine et de jardin peu

cotisation. Cela correspond au désir d'être informé de l'activité de l'association et à l'encourager dans son action.

- S'engager de manière plus importante, en participant aux actions mises en œuvre par l'association...

- Participer aux organes dirigeants de l'association. Il existe pour chaque association un bureau, dont les membres sont nommés par le conseil d'administration, lui-même élu par les adhérents. Le président dirige l'association ; le secrétaire en organise le travail et maintient le contact avec les adhérents ; enfin le trésorier s'occupe des finances.

Sur la commune il y a de nombreuses associations, n'hésitez pas à rencontrer les présidents si vous souhaitez vous investir.

DÉCHETTERIES

Horaires d'ouverture	JAVRON "Le Roc"	VILLAINES "Le Cousin"
LUNDI	14 h – 17 h	8h45 - 12h00 et 13h45 - 17h00
MARDI	14 h – 17 h	
MERCREDI	14 h – 17 h	
JEUDI	Fermé	
VENDREDI	14 h – 17 h	
SAMEDI	14 h – 18 h	

-vent être valorisés :

- pour nourrir les animaux familiers ;
- en paillage: étalez au pied des plantations les feuilles, tontes de pelouse, produits de tailles broyés, etc. Le sol est ainsi protégé et les plantes nourries naturellement ;

- grâce au compostage : on peut disposer d'un amendement de qualité et surtout gratuit. Pratiquement tous les résidus organiques peuvent être valorisés par compostage.

Ceux qui ne peuvent pas composter chez eux peuvent déposer leurs déchets de jardin dans des installations collectives (déchetterie). En compostant nos déchets organiques, nous pouvons alléger notre poubelle de 40 kg de déchets par an et par personne.

Les seniors face à la délinquance

Les personnes âgées sont plus fragiles et de ce fait plus exposées aux délinquants, qui n'hésitent pas à agir par ruse.

Il convient donc qu'elles redoublent de vigilance en respectant des conseils simples.

Quels sont les risques ?

Vous êtes particulièrement exposés aux :

- cambriolages.
- escroqueries
- abus de faiblesse.
- pickpockets.
- vols à l'arraché.
- arnaques sur internet.

Si vous êtes victime :

- N'opposez aucune résistance votre vie est plus précieuse que vos biens.

- En cas d'agression, criez pour attirer l'attention des autres passants.

- Tentez de mémoriser le maximum de détails concernant les éléments physiques de votre agresseur et contactez au plus vite la police ou la gendarmerie pour déposer plainte.

En cas d'urgence composez le



pour contacter la Gendarmerie ou la Police

Les numéros utiles :

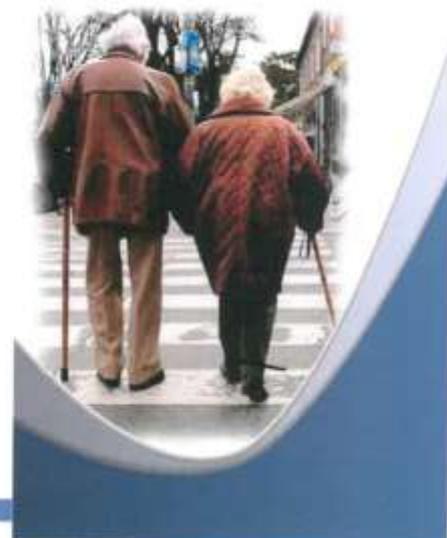
- Numéro d'urgence : 112
- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Mon médecin :
- Ma mairie :
- Le gardien d'immeuble :
- Mes voisins :

- Carte de crédit perdue ou volée :
0 892 705 705
- Opposition chéquier :
0 892 683 208

Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Fiche d'informations

Les seniors face aux risques de délinquance



Ne pas rester isolé chez soi :

- La solitude est un facteur qui augmente votre insécurité. Participez à la vie associative et créez autour de vous un groupe de personnes susceptibles de vous assister au quotidien.

- Etablissez la liste de tous les numéros utiles en cas d'urgence et gardez toujours à proximité de vous un téléphone.

- Les personnes les plus dépendantes peuvent avoir recours à une société de téléassistance.

- Lorsqu'une situation vous semble inhabituelle n'hésitez pas à contacter votre mairie, la police municipale ou les forces de l'ordre. Elles sont là pour vous conseiller et vous aider.

Les gestes de prudence :

- Fermez à clé votre maison même lorsque vous êtes à l'intérieur. Ne laissez jamais la clé dans la serrure d'une porte vitrée.

- De nuit, en période estivale évitez de laisser les fenêtres ouvertes surtout si elles donnent directement sur la voie publique

- En cas d'absence ne laissez pas vos clés sous le paillason ou sous un pot de fleurs. Confiez les à une personne de confiance.

- Faites installer sur votre porte un œilleton et un entrebâilleur.

Partenaire de votre sûreté



- Entreposez vos outils et les échelles dans des locaux fermés.

- N'inscrivez que votre nom sur la boîte aux lettres, évitez les termes « veuf », « veuve », « madame » ou « mademoiselle »

Vos déplacements à l'extérieur :

- Ne transportez pas d'importantes sommes d'argent ou de bijoux trop voyants.



- Faites vous accompagner d'un ami ou d'un parent pour aller faire des retraits d'argent.

- Si vous avez le sentiment d'être suivi entrez dans un lieu animé.

- Lorsque vous vous déplacez à pied, évitez les lieux isolés et sombres. Marchez face aux voitures au milieu du trottoir votre sac, fermé et tenu en bandoulière du côté opposé à la chaussée.

Une visite à votre domicile !!!

- Si vous ne connaissez pas la personne qui se présente à votre domicile n'ouvrez pas votre porte.

- Si votre visiteur se présente sans rendez-vous comme un agent du gaz, de l'électricité de la poste ou de tous autres services connus, demandez lui sa carte professionnelle ou son ordre de mission.

- Vous pouvez dans ce cas effectuer un contre appel en utilisant le numéro de téléphone figurant sur votre facture et solliciter un nouveau rendez vous.

- Si votre interlocuteur se montre insistant ou menaçant contactez la police ou la gendarmerie.

- Ne vous laissez pas attendrir par des propos qui n'auront pour but que de détourner votre vigilance.

Pour en savoir plus :

* Le guide : Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes.

* La fiche conseils : Lutter contre les cambriolages

Sur le site :

<http://www.referentsurete.com>



BRUIT DE VOISINAGE

En matière de bruits, nous avons tous... DES DROITS ET DES DEVOIRS !



VENTE AUX ENCHÈRES

Le Conseil Municipal a décidé de mettre en vente l'ancien tracteur tondeuse Honda. Il sera vendu dans l'état et au plus offrant. Il sera visible le 8 Août dans l'atelier municipal de 10 h à 12 h.

Les offres seront à déposer en Mairie sous enveloppes cachetées pour le 5 septembre dernier délai.



Le dépouillement aura lieu lors du conseil municipal du 8 septembre.

ATTENTION : CHENILLES PROCESSIONNAIRES !

Des chenilles ont été repérées sur la commune sur les pins, merci de faire le nécessaire ou de le signaler en Mairie pour que nous puissions prévenir le GDON. Renseignements auprès de Mme Fléchar, secrétaire de Mairie.

Les chenilles urticantes défoliatrices



Nombre d'entre vous sont capables de reconnaître une présence de chenilles processionnaire du pin. Elles s'installent exclusivement dans les pins ou les cèdres, en formant des cocons blancs aux extrémités des branches. Elles se déplacent lors de leurs processions en file indienne. Sous forme adulte, ce sont des papillons nocturnes gris-brun. Ces chenilles sont à l'origine de dégâts effectués sur les arbres : défoliation voire dépérissement. Elles ont également la particularité de provoquer urtications, démangeaisons et autres symptômes allergiques. Ce printemps, de nombreux appels ont été recueillis par la FDGDON 53 pour répondre à des problèmes de cocons et équipée, elle est intervenue pour les enlever. Il faut savoir que même si les chenilles sont parties en processions pour former leur chrysalide dans le sol, les poils urticants restent dans les nids. Mais, il est plus favorable d'agir dès le début du cycle des chenilles, à l'automne (propulsion d'insecticide biologique), ce service est proposé par la FDGDON 53. Une lutte est plus efficace lorsqu'elle est menée collectivement et coûte moins cher que la lutte individuelle, effectuée au coup par coup. Renseignez-vous pour connaître les périodes d'intervention. Ce traitement peut également être effectué pour d'autres espèces de chenilles : processionnaires du chêne, bombyx cul brun...

Informations : FDGDON 53 - 17 Bd des Manouvriers 53810 CHANGE – 02 43 56 12 40 –
fdgdon53@wanadoo.fr

Artisans et Commerçants

CAFE BRASSERIE GILET (restaurant)

5 rue Principale
Tél. : 02-43-03-97-06

Nicolas RICHARD
(Terrassement Assainissement
Location matériel TP)
" Les Haies"
Tél. : 06-03-64-03-40

Jean-Marie BARBIER
(vente porcs au détail)
Millepertuis
Tél. : 09-62-37-88-75

Emmanuel DOUILLET
(plâtre, carrelage, menuiserie, faïence...)
« la Héronnière »
Tél. : 02-43-00-70-23

LAVALEUR CHRISTIAN Travaux agricoles

« le Chêne Buin »
Tél. : 02-43-03-98-63

LAVALEUR CONCEPT HABITAT (Fabrication-meubles-cuisines)

« Bellevue »
Tél.: 02-43-03-97-26
Fax : 02-43-03-95-79

SA SALIN AGRICULTURE 53

Route de Villaines
Tél. : 02-43-03-97-76
Fax : 02-43-03-97-37

Numéros utiles

Stade municipal : 02-43-03-99-59

Salle socioculturelle : 02-43-03-99-58,

École : 02-43-03-94-77

Garderie : 02-43-04-29-29

Mme MALNUIT, aide à domicile, « la Rousselière », tél : 02-43-03-33-89.

Assistantes maternelles : Mme BROMAT , « 4 lot Mont du saule »,tel :02-43-00-54-71

et Mme THEBAULT « Les Gouhonnieres »,tél :02-43-03-91-30

Service garde eau (astreinte) Villaines la Juhel : 06.08.10.28.34

ou Le Horps : 02.43.03.94.71 Joël PHILIPPE 06.07.94.31.87 (ou Patrick BLANC)

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2015

Août

vendredi 14 : Repas du Comité des fêtes

samedi 15 : Fête, vide-grenier, course cycliste, animations (Comité des fêtes),
feu d'artifice

mardi 25 : Repas du Club des Bruyères

Octobre

mardi 20 : 2^{ème} Concours de belote, Club des Bruyères

Novembre

mercredi 11 : Commémoration 11H à la Mairie, puis Monument aux Morts

samedi 14 : Soirée Entrecôte du SCH

Décembre

vendredi 18 : Marché de Noël du Comité des fêtes

EN JANVIER 2016

samedi 9 : Vœux de la commune (11H), Salle socioculturelle.

EXPOSITIONS à venir... Au 1 bis rue du Mont

du 14 au 23 août :

Etienne Jacobée, sculptures en métal

du 22 septembre au 4 octobre :

Révarts, collectif de 3 artistes

Facebook : Espace des Arts, le Ham